



TRAVAILLEUR SOCIAL Référent jeunes (H/F)

SIAO

[Louvigny - CDI]

Association des Amis de Jean Bosco

Créés par une circulaire du 8 avril 2010, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont vu leur existence consacrée au plan législatif par la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). La circulaire du 17 décembre 2015 rappelle les missions du SIAO et les nouveautés introduites par la loi « ALUR ». L'article 30 de cette loi consacre le SIAO comme « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. ».

L'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la rue au logement développe le cadre réglementaire et donne un cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO, pour, à la fois mettre en œuvre la politique du Logement d'Abord dans les territoires, et assurer l'effectivité et la performance du Service Public de la rue au logement.

L'AAJB EN BREF

- 38 établissements et services
- Plus de 11.100 hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- 690 professionnels
- 13 directions d'établissements
- Un champ d'action riche : handicap, protection de l'enfance, logement/hébergement social et d'urgence, insertion professionnelle, personnes âgées, asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 14/10/2024

DESCRIPTION DU POSTE

Le travailleur social aura pour mission de faciliter le parcours du jeune vers le logement.

MISSIONS PRINCIPALES

- Lien avec les partenaires intervenants auprès d'un public jeune (Missions locales, Conseil Départemental, SAJD, FJT...),
- Réalisation d'un état des lieux des dispositifs et des actions vers les jeunes,
- Formation des partenaires à l'application SI-SIAO

Faciliter le parcours du jeune vers le logement :

- S'assurer que des évaluations sociales soient réalisées par les partenaires et de manière assez approfondie pour qu'une orientation puisse être faite par le SIAO,
- Etablir et entretenir un lien transversal avec les travailleurs sociaux de la mission hébergement-logement et la mission 115.

Développement territorial :





- Identifier et mobiliser l'ensemble des solutions existantes,
- Identifier les dispositifs d'hébergement ou de logement adapté qui sont pertinents pour la cible jeune (FJT et résidences sociales, CHRS et CHU accueillant et accompagnant notamment des publics jeunes, Intermédiation locative...) et associer leurs gestionnaires aux instances partenariales du SIAO,
- Identifier les financeurs – prescripteurs - opérateurs de mesures d'accompagnement adaptées au public jeune (AVDL, ASLL ...) et les associer aux instances partenariales du SIAO,
- Anticiper les besoins d'accès au logement avec certains prescripteurs (ASE et PJJ notamment),
- Participer à la mission d'observation sociale du SIAO et servir ainsi d'appui à des décisions de création d'offre spécifique.

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.

PROFIL

- Connaissance du secteur de l'AHJ,
- Connaissance du public jeune et des acteurs concernés,
- Capacité à coordonner les actions du territoire,
- DE ES, ASS, CESF ou BAC+2 en lien avec le public.

CONDITIONS

-  **Type de contrat** : CDI
-  **Rémunération** : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur [CCNT du 15/03/1966]
-  **Autre** : Permis B
-  **Poste à pourvoir** : Dès que possible ou au 02/11/2024

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à : Madame la Directrice du SIAO
si.secretariat@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures : pas de date limite

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.